

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**SG n° 91-125  
COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 19 Novembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

12 Novembre 1991

**DATE D'AFFICHAGE**

12 Novembre 1991

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme LISION, MM. GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

MM. ALONSO, BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme PARROU par M. LE GUEUT  
M. REVOLAT par M. MARCONI  
M. TAP par M. BENOIT  
M. DINDINAUD par M. MONNARD

**ABSENTS- EXCUSES** : M. BARRIERE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : EXTENSION DU PORT DE PLAISANCE : Compte-rendu de la concertation

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a décidé d'agrandir son Port de Plaisance, afin de satisfaire à une demande en anneaux de sa clientèle.

Cette importante opération d'aménagement se situe dans le cadre des actions de développement et d'amélioration de la façade maritime de ROYAN et ses alentours immédiats.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, prescrites entre autres par les articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme, les travaux doivent être précédés d'une période de concertation.

Par délibération du 10 Juillet 1991, le Conseil Municipal a donc fixé les modalités de concertation liées aux travaux d'extension du Port de Plaisance.

Parmi les modalités prescrites, et effectivement mises en oeuvre, il faut rappeler :

- l'exposition d'une maquette au 1/500e des ouvrages et de l'environnement immédiat du Port de Plaisance depuis le 15 Juillet 1991 au Palais des Congrès.

- les explications contenues sur des panneaux d'information au Palais des Congrès.

- la mise à disposition d'un registre où le public local et les associations concernées pouvaient faire part des remarques et observations sur le projet.

- l'installation d'un panneau d'opération indiquant la réalisation des travaux d'extension sur le site du futur port avec renvoi vers le Palais des Congrès pour les informations complémentaires.

- la tenue de deux réunions publiques d'information en novembre 1991 au Palais des Congrès en présence des élus et techniciens chargés des études préalables.

- les informations contenues dans les articles de presse, diffusés localement tout au long de l'élaboration du projet, mais aussi le supplément publicitaire de Sud-Ouest paru le 13 Novembre dernier.

A ces modalités, il importe en outre, de rappeler les réunions successives de concertation et d'information tenues avec les diverses commissions municipales et extra-municipales (environnement, professionnels et usagers du Port, commerçants, commission du port), mais également les associations locales.

De l'ensemble de ces mesures, il faut désormais tirer le bilan de cette période de concertation.

Fort des éléments précités, des avis positifs recueillis auprès de différentes personnes ou entités consultées et ou informées, le bilan de la concertation apparaît largement positif.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur
- APRES en avoir délibéré,

#### D E C I D E

- d'approuver le bilan de la concertation lié à l'extension du Port de Plaisance.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint, à signer tous documents ou pièces, consécutifs à la présente délibération, et à sa mise en oeuvre pour permettre d'engager rapidement les travaux proprement dits.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort  
le 28 Novembre 1991  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général,

Pour le Maire,  
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT